



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°464 DU 3 AU 9 MARS 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente une situation alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi. On dénombre 10 personnes tuées, dont 4 retrouvées mortes, 4 victimes de VBG, 525 cas d'arrestations arbitraires ont été observées dont 315 personnes arrêtées sur la colline Bukeye et 210 en zone Kabonga en commune Nyanza-Lac suite aux fouilles perquisitions des policiers et des militaires.

Les droits civils et politiques, les droits socio-

économiques et culturels, ainsi que les droits catégoriels sont également pris en compte dans ce bulletin. Le contexte gouvernance, économique, judiciaire et sécuritaire est également rapporté.

Des Imbonerakure, des policiers, des militaires et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DROITS CATEGORIELS

CONTENU

0. INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE.....	4
I.1. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	4
I.2. CONTEXTE JUSTICE.....	4
I.3. CONTEXTE SECURITAIRE.....	5
I.3.1. DES PRESONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	5
I.3.2 AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	7
I.3.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENT DE COMPTE.....	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	8
II.1. DROIT A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	8
II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
II.2. DROIT A LA LIBERTE.....	9
II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	9
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	10
IV. DROITS CATEGORIELS.....	11
IV.1. DROIT DE L'ENFANT.....	11
IV.2. DROIT DE LA FEMME.....	11
V. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

BPEAE	: Bureau provincial de l'Environnement, Agriculture et Elevage
CNDD-FDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
ECOFO	: Ecole Fondamental
FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda.
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi.
FOMI	: Fertilisants Organo-Minéraux Industrie
M23	: Mouvement du 23 mars.
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo.
RED Tabara	: Résistance pour un État de Droit au Burundi

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE GOUVERNANCE

Revue à la hausse des primes des médecins au Burundi

Le Burundi a mis en place des primes mensuelles pour les médecins après une période de revendications, grâce à la signature d'une ordonnance par les ministères de la Santé et des Finances, en date du 16 janvier 2025. Cette mesure concerne exclusivement certains médecins généralistes et chirurgiens-dentistes, qui recevront une prime mensuelle de 1 000 000 fbu, tandis que les médecins spécialistes verront leur indemnité grimper à 2 000 000 fbu par mois. Les médecins résidents bénéficieront également de cette mesure, bien que le montant précis à recevoir reste à déterminer. De plus, une indemnité d'éloignement variant entre 100 000 et 1 000 000 fbu, en fonction de la distance, sera accordée aux médecins exerçant loin de Bujumbura.

I.2. CONTEXTE JUSTICE

Un père condamné à 20 ans de prison pour le meurtre de son fils

Le tribunal de grande instance de Cibitoke a annoncé son verdict, condamnant Jean Paul Hakizimana, alias Nondo, à 20 ans de servitude pénale pour le meurtre de son fils de 15 ans. Ce jugement, prononcé le 6 mars 2025, met un terme à une affaire qui a bouleversé la communauté locale et soulevé des interrogations sur la justice et l'influence.

Selon un témoin, le 22 février 2025, Jean Paul Hakizimana a frappé son fils, qui a tragiquement succombé à ses blessures. L'agression a été motivée par le fait que la victime avait pris le véhicule familial sans permis, provoquant un accident. Lors d'un procès de plus de six heures, l'accusé a nié toute intention de tuer son enfant. Néanmoins, le ministère public a prouvé la gravité des coups donnés, mettant en évidence le caractère délibéré de l'acte.

Malgré des excuses publiques, Hakizimana a été condamné à 20 ans de prison et à une amende de 100 000 fbu. La salle d'audience, comble, a témoigné de l'intérêt et de l'émotion suscités par cette affaire.

Certains analystes estiment que cette initiative est bénéfique, bien qu'elle ne traite pas de manière équitable tous les médecins. Ceux basés à Bujumbura pourraient percevoir cette décision comme une punition à l'encontre de ceux ayant revendiqué davantage. Cela pourrait accroître les frustrations et impacter la qualité du service à Bujumbura, où les médecins n'ont pas reçu cette prime d'éloignement. Néanmoins, les provinces éloignées pourraient attirer plus de médecins en ce temps de précarité.

Il convient de noter que cette mesure intervient alors que le Burundi fait face à une importante fuite de médecins. On peut se demander ce que d'autres ministères, comme ceux de l'éducation et de la justice, attendent pour améliorer les conditions de vie de leurs travailleurs respectifs.

La condamnation a été largement saluée par les habitants de Cibitoke, qui y voient un message fort contre la violence parentale. Un défenseur des droits de l'homme a rappelé l'importance de ce jugement, soulignant qu'aucune forme de violence envers les enfants n'est acceptable.

Cependant, des préoccupations demeurent. Jean Paul Hakizimana, homme d'affaires riche et influent, serait sous la protection de personnalités politiques. Certains craignent qu'il puisse obtenir une libération anticipée ou une réduction de peine lors des appels judiciaires. Un avocat de la partie civile a fait part de ses doutes sur l'application effective de la sentence, eu égard aux liens étroits de l'accusé avec les autorités locales.

La peur d'une justice populaire persiste, les habitants s'inquiétant des conséquences d'une éventuelle libération de Hakizimana.

Malgré ces préoccupations, le verdict demeure un symbole de l'engagement de la justice contre la violence familiale. Il rappelle que personne n'est au-dessus de la loi, même ceux qui occupent une position privilégiée.

I.3. CONTEXTE SECURITAIRE

I.3.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un homme tué en commune et province Rumonge

Dans la matinée du 6 mars 2025, sur la colline Rukungu, dans la commune et province de Rumonge, Dieudonné Bazombanza a été mortellement battu par des individus non identifiés. D'après des témoins, la victime a succombé à ses blessures peu après son admission à l'hôpital de Rumonge. Des habitants de la colline affirment que son bras gauche avait été amputé par les présumés auteurs de sa mort. Augustin Minani, administrateur de la commune de Rumonge, a indiqué que Dieudonné Bazombanza était soupçonné de vol. Une autre personne qui l'accompagnait a été arrêtée par la police et est actuellement détenue au poste de police de Rumonge. Les autorités administratives exhortent la population à renoncer à la justice populaire et à faire confiance aux autorités administratives et policières. La victime était originaire de la commune de Gishubi, province de Gitega, au centre du pays.

Un corps sans vie retrouvé en commune Butezi, province Ruyigi

En date du 2 mars 2025, dans le camp de Nyankanda, situé dans la zone Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi, un corps sans vie d'Innocent, âgé de 30 ans, réfugié congolais résidant dans le quartier 29 de ce camp, a été découvert avec des blessures corporelles. La victime était mariée à une Burundaise qui s'était aussi réfugiée au Congo et vivant actuellement au Burundi, mais ils ne vivaient plus ensemble. D'après des sources locales, le mari soupçonnait sa femme de concubinage. Trois hommes qui se trouvaient avec lui dans un bistrot, ainsi que sa femme, ont été arrêtés pour enquête.

Une femme tuée en commune et province Cankuzo

Le 7 mars 2025, vers 16 heures, à son domicile sur la colline Kabeza, dans la commune et province de Cankuzo, une vieille femme nommée Imelde a été tuée par des individus non identifiés à l'aide de coups de machettes, alors qu'elle se trouvait seule chez elle. Son mari, Michel Sebugomba, n'était pas présent. Elle aurait été accusée de sorcellerie.

Selon des sources locales, quatre personnes, dont son petit-fils nommé Eric, soupçonnées par les voisins d'être les auteurs du crime, ont été arrêtées et placées en détention au commissariat de police pour enquête.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

Une information reçue par la Ligue Iteka le 3 mars 2024 indique qu'en date du 28 février 2025, sur la colline Burima, zone et commune de Muyinga, un homme nommé Misago, originaire de cette colline, est décédé à l'hôpital de Muyinga suites aux coups de machettes. Selon des témoins, il a été attaqué par des individus non identifiés alors qu'il rentrait d'un cabaret de ladite colline. La population de cette colline est dans un état de panique en raison des mouvements d'Imbonerakure armés de machettes et de gourdins à partir de 20 heures.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 1^{er} mars 2025, vers 21 heures, au quartier Swahili de la zone, commune et province Muyinga, Berchmans Minani, âgé de 32 ans et originaire de la colline Kinazi, zone Rugari, commune Muyinga, a été abattu par des individus non identifiés à coups de balles d'un fusil de type pistolet silencieux alors qu'il rentrait chez lui. Selon des témoins, il avait fui sa colline natale pour s'établir au chef-lieu de la province Muyinga après avoir échappé à plusieurs tentatives d'assassinat à la grenade, accusé de sorcellerie. L'administration communale et la police n'ont mené aucune enquête et ont ordonné un enterrement d'urgence. La victime a été inhumée, le 5 mars 2025, au cimetière de Kayenzi. Il convient de noter que certains Imbonerakure sont armés, dont Juma, cousin de Shabani Nimubona, responsable des Imbonerakure dans la province de Buhumuza. Lors de la fête des commerçants de la province Muyinga à l'hôtel Lacasa de Muyinga, un Imbonerakure a été aperçu entrant

dans le véhicule TI CA 0444 avec un Kalachnikov et 4 chargeurs pleins de cartouches.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutaho, province Gitega

Le 3 mars 2025, vers 22 heures, un corps sans vie a été découvert dans une maison du site des déplacés de Mutaho, colline et commune Mutaho, province Gitega. La victime, Aimé Jean de Dieu Nzitunga, âgé de 17 ans, présentait des traces de corde et des blessures au cou.

Selon des sources locales, un voisin a alerté la police et l'OPJ (Officier de Police Judiciaire) après avoir constaté la présence d'un cadavre dans la maison de Jean Pierre, le père de la victime. Lors de leur arrivée sur les lieux, le commissaire communal de police, Denis Nshimirimana, et l'OPJ, Juliette Nduwayo, ont trouvé le corps allongé dans sa chambre, tandis que le père était endormi dans son lit conjugal, sans sa femme.

Interrogé sur les événements, Jean Pierre a affirmé s'être endormi sans problème et qu'il était surpris par la découverte du corps de son fils. Il a ajouté que son fils s'était suicidé et que c'était sa femme qui aurait enlevé la corde du corps avant de s'enfuir.

Cependant, les autorités ont décidé d'enquêter plus avant sur les circonstances de la mort. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital Mutaho, et le lendemain, le père de la victime a été arrêté et placé en détention au cachot de la police Mutaho, dans l'attente de l'arrestation de son épouse.

Un corps sans vie retrouvé en Giheta, province Gitega

Le 8 février 2025, vers 10 heures, le commissariat communal de Giheta a été informé par Eugénie Bigirindavyi, cheffe de la colline Kiremera, de la disparition de Tharcisse Ndayirukiye, né en 1962 à Rukoba, commune et province de Gitega, résidant à Kiremera, commune de Giheta, province de Gitega. Sa disparition date du 5 février 2025. D'après les témoignages, Tharcisse

Ndayirukiye avait passé la soirée du 5 février 2025 dans un cabaret à Rukoba, en compagnie de Térrence Nshimirimana, Emmanuel Mvuyekure, Claude et Adeline Louise Nshimirimana, et ils étaient rentrés ensemble vers 20 heures. Peu après avoir reçu ces informations, la police a été alertée de la découverte d'un cadavre dans la vallée de Nyambeho, qui sépare les communes de Giheta et Gitega. Suite à l'examen mené par l'OPJ Benoît Manirambona, il a été confirmé qu'il s'agissait du corps de Tharcisse Ndayirukiye. Thérrence Nshimirimana, Emmanuel Mvuyekure et Adeline Louise Nshimirimana ont été interpellés dans le cadre de l'enquête judiciaire, tandis que Claude est toujours recherché.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 5 février 2025, vers 4 heures, le corps sans vie de Cédric Iradukunda, âgé de 24 ans, fils de Godefroid Ndayizeye et de Claudette Nizigiyimana, a été découvert sur la RN8, sous-colline Bikinga, colline Songa, dans la commune et province de Gitega. Selon un témoin, le corps présentait une plaie profonde au front, des lésions aux cuisses ainsi qu'une culotte déchirée. Le constat établi par l'OPJ Sébastien Nsengiyumva, en collaboration avec les autorités locales, a permis de conclure que la cause probable du décès était un accident de la voie publique survenu vers 1 heure, impliquant un véhicule non identifié. L'enquête se poursuit pour identifier ce véhicule. De plus, l'enquête a mis en évidence des traces de sang au portail du domicile de Déo Nduwimana, âgé de 48 ans, situé à environ 10 mètres du lieu de découverte du corps. Déo Nduwimana et son épouse, Christianne Nindabiye, ont été interpellés en lien avec l'enquête. Les soupçons émanent d'un possible homicide, la victime ayant été surprise en flagrant délit d'adultère avec Christianne Nindabiye au domicile de Déo Nduwimana. L'enquête se poursuit pour établir les circonstances exactes de ce crime.

I.3.2 AUTRES FAITS SECURITAIRES

Des formations paramilitaires des Imbonerakure dans la nouvelle province de Buhumuza

Le 4 mars 2025, une réunion s'est tenue au Lycée communal de Cankuzo, dans la nouvelle province de Buhumuza, sous la direction de Shabani Nimubona, représentant provincial des Imbonerakure. L'objectif de cette réunion était de sélectionner des jeunes Imbonerakure pour une formation paramilitaire en vue de les envoyer en République démocratique du Congo (RDC) pour combattre le mouvement M23.

Selon des sources locales, trois jeunes Imbonerakure seront choisis à chaque colline pour subir cette formation. Après leur sélection, ils seront envoyés à Mudubugu, en province de Bubanza, pour suivre leur formation paramilitaire. Il est important de noter que des formations paramilitaires similaires ont déjà eu lieu dans d'autres provinces du Burundi, telles que Cibitoke et Muyinga.

Ces formations paramilitaires font partie d'un effort plus large du gouvernement burundais pour renforcer sa présence militaire en RDC et combattre les groupes armés, tels que le M23. Cependant, ces actions soulèvent des préoccupations concernant la sécurité et la stabilité dans la région.

Entraînements militaires des Imbonerakure en province Cibitoke

Une information reçue par la Ligue Iteka le 8 mars 2025 révèle qu'en province de Cibitoke, de vastes exercices militaires menés par les Imbonerakure suscitent une grande inquiétude. Les tirs d'armes lourdes et légères, notamment près du camp de réfugiés congolais de Cishemere, alimentent les craintes d'une escalade de la violence. Des voix s'élèvent également pour dénoncer l'implication de ces jeunes dans le conflit du M23 en RDC.

D'après des sources locales, les exercices ont lieu dans le champ de tir de Cishemere, près du centre administratif provincial, plongeant les habitants et les réfugiés dans un climat de peur. Selon des témoignages, ces jeunes, venus de plusieurs provinces, sont formés au maniement des armes et aux tactiques militaires par des instructeurs de la FDNB et des éléments des FDLR.

Des sources militaires affirment que ces formations visent à préparer les Imbonerakure à soutenir les forces burundaises et congolaises contre le M23. Cependant, cette initiative soulève des interrogations sur la capacité de ces jeunes à faire face à un conflit complexe, où les forces régionales ont connu des revers.

De nombreux habitants s'opposent à l'envoi de leurs enfants au front. Un père en deuil, ayant perdu deux fils à Kamanyola, appelle les autorités à privilégier le développement intérieur. Le responsable de la jeunesse du parti au pouvoir dément toute implication directe dans le conflit du M23, mais confirme que des formations sont axées sur les valeurs patriotiques. Le commandant du bataillon local justifie les tirs par des exercices réguliers.

Cette situation met en évidence les tensions croissantes à Cibitoke, où la militarisation des jeunes et l'engagement du Burundi en RDC suscitent des inquiétudes. L'implication de la jeunesse dans des conflits extérieurs pourrait avoir de graves conséquences pour la sécurité locale et régionale.

Saisie d'armes à feu sur la colline Kaburantwa : trois fusils Kalachnikov découverts, un jeune déserteur du CNDD-FDD impliqué à Buganda, province de Cibitoke.

En date du 3 mars 2025, trois fusils de type Kalachnikov (AK-47) ont été confisqués sur la colline Kaburantwa, dans la commune de Buganda, province de Cibitoke. Cette opération a été réalisée conjointement par la police et l'armée sur la transversale VI, colline Kaburantwa. Les armes seraient liées au conflit actuel entre le groupe rebelle M23 et l'armée congolaise en République Démocratique du Congo. Un jeune déserteur du CNDD-FDD, originaire de la région de Rusizi, est impliqué dans le transport de ces armes, qu'il aurait ramenées au Burundi après avoir quitté l'armée. Le commissaire communal de la police de Buganda, Colonel de police Dieudonné Niyonzima, a confirmé cette saisie et a indiqué que des enquêtes sont en cours pour identifier et appréhender les responsables.

La population manifeste une inquiétude croissante face à l'afflux d'armes depuis le 15 février 2025. Les défections massives de jeunes membres du

CNDD-FDD, partis pour soutenir l'armée burundaise en RDC, aggravent cette situation. Des vols ont été signalés, notamment contre des réfugiés congolais fuyant les combats. Les habitants de la région de Rusizi craignent une recrudescence des meurtres à cause de la circulation des armes. La population locale exprime des préoccupations quant à l'insécurité due à cette circulation. Les autorités affirment que des mesures seront prises conformément à la loi pour assurer la sécurité des citoyens et prévenir de nouveaux actes de violence. Cette saisie met en lumière les défis sécuritaires de la région, exacerbés par le conflit en RDC et la prolifération des armes. La situation demeure sous surveillance, alors que la population continue de craindre pour sa sécurité.

1.3.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENT DE COMPTE

Une personne tuée en commune Giheta, province Gitega

En date du 5 février 2025, vers 12 heures, Pamiteho Bunyakamwe, âgé de 54 ans, est décédé à son domicile situé sur la sous-colline Kigarama, colline Kibimba, zone Kabanga, commune de Giheta. Selon les informations recueillies, il aurait été tué par sa femme, Fabiola Nduwimana, et ses enfants, Joveri Nkuzimana, 18 ans, et Fabrice Nzigamiye, 13 ans, à la suite d'une dispute concer-

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 4 mars 2025, sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge. E. N., âgée de 15 ans a été violée par Gervais Nibigara, en complicité avec Sylvère Nduwayo, tous Imbonerakure. Selon les voisins, la victime a été violée dans un champ de palmeraies gardé par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Ce dernier l'avait accompagnée dans le champ et avait resté dans les alentours du lieu où se trouvait la fille en attendant l'arrivée de son ami puis l'ont conduit par force dans une maisonnette des veill-

Traffic des jeunes en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 6 mars 2025, Chadrack, un chauffeur de taxi de 30 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté sur la colline Gashanga, dans la province de Karuzi, alors qu'il tentait de charger une dizaine de jeunes garçons âgés entre 14 et 20 ans dans son véhicule. Les témoins affirment qu'il prévoyait les conduire en Tanzanie via la province de Rutana.

Chadrack a été arrêté par Guillaume, commissaire communal de Buhiga, et Élysé, premier secrétaire communal des Imbonerakure. Il a été incarcéré au cachot de la zone Buhiga pour trafic d'enfants. Cependant, en raison de ses liens familiaux avec le chef de zone Buhiga, Phocas Sindaruhuka, il a été libéré le lendemain vers 15 heures contre une somme d'argent non divulguée.

nant l'achat de semences de haricots. L'OPJ Jean de Dieu Ntakirutimana a effectué le constat. Les suspects présumés se sont enfuis. Charles Ndimurigwo, 27 ans, et Gaëlle Akimana, 20 ans, ont été arrêtés et placés en garde à vue pour complicité, car ils se trouvaient sur les lieux au moment des faits sans porter secours à la victime. L'autorité administrative locale a présenté ses condoléances à la famille et à la population, et a donné son autorisation pour l'enterrement.

leurs de palmiers à huile pour commettre l'incident. Le présumé auteur a été immédiatement transféré au cachot de la police à Rumonge, où il est a été détenu en attendant la suite de l'enquête. La victime a été transférée au centre Humura afin de recevoir une prise en charge médicale appropriée. Les autorités en charge de la police judiciaire poursuivent les enquêtes afin de faire toute la lumière sur ce crime.

Un enfant violé en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date

du 9 février 2025 indique qu'en date du 27 février 2024, vers 18 heures, sur colline Carire, commune Bugendana et province Gitega, J. N., âgé de 3 ans a été violé par Fabrice Ntakarutimana, âgé de 17 ans. Selon le père de la victime, Apollinaire Ndagijimana, l'enfant était dans un chemin tout près de la maison, Fabrice l'a vu et l'a appelé en lui disant qu'il va lui donner des bonbons. Il l'a conduit jusqu'au bord de la route et l'a pris par derrière. Au moment où l'enfant pleurait, le nommé Jean Marie qui se rendait à la boutique a approché lentement et a vu ce malfaiteur en train de l'intimider en lui disant qu'il allait le tuer s'il continuait de crier. Il a immédiatement alerté ceux qui étaient aux environs. C'est ainsi qu'il a été arrêté après avoir essayé de prendre le large. Ces derniers ont consulté l'enfant, voyant qu'au niveau de l'anus il y avait des blessures, du sang et du sperme, ils ont tout de suite transporté l'enfant au CDS Bukinga puis à l'hôpital Mutoyi. Selon le même père de la victime, l'OPJ Antoine Mahinja a affirmé que le malfaiteur est détenu au cachot de Bugendana et qu'il attend l'expertise médicale pour terminer le dossier afin de transférer le détenu à la prison centrale et le dossier au parquet Gitega. Signalons que cet auteur venait d'être libéré de la prison centrale de Gitega deux semaines auparavant.

Une fille violée en commune Tangara, province Ngozi

En date du 4 mars 2025, vers 18 heures, sur la col-

II.2. DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Trois cent quinze jeunes arrêtés lors des fouilles et perquisition en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 4 mars 2025, vers 4 heures du matin, une fouille et perquisition conjointe de la police et de l'armée des communes de Makamba, Mabanda et Nyanza-lac, province Makamba, en collaboration avec les militaires du camp Nyanza-Lac a eu lieu sur la colline Bukeye, à Nyanza-Lac. Officiellement, l'opération visait des réfugiés congolais cachés dans les ménages, mais elle s'est rapidement orientée vers le contrôle des cahiers de ménages. Environ 315 jeunes hommes, principalement des travailleurs journaliers et des conducteurs de taxi-vélo, ont été arrêtés et conduits au commissariat

line Bomba, zone Nyagatovu, commune Tangara, province Ngozi, une fillette prénommée F., élève de la 6^{ème} de l'ECOFO Mugirampeke, a été violée par Désiré Ndikumwenayo, natif de cette colline, âgé de 30 ans, fils de fidèle Banzirumuhito et de Dominique Twagirayezu. Selon des témoins de la localité, la jeune fille venait de l'école et le présumé auteur l'appelée et lui donné des boissons alcoolisées puis il l'a emmenée dans la maison pour la violer. Le présumé auteur a été arrêté par les policiers de la position du lycée communal Tangara et est gardé au commissariat communal Tangara pour la confection du dossier y relatif.

Une fille ville violée en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 4 mars 2025, sur la colline Maruri, commune Gashikanwa, province Ngozi, E. N., âgée de 15 ans a été violée par Joseph Niyonkuru, travaillant au moulin. Selon des témoins de la localité, le présumé auteur l'a manipulée qu'il allait la marier et l'a refoulée après deux jours passés ensemble. Selon les mêmes témoins, la victime s'est rendue au centre de santé Gashikanwa pour des soins et trouver les documents nécessaires pour l'accompagnement juridique mais n'a reçu aucune aide. En date du 7 mars 2025, Guillaume Ntawukuriryayo directeur de l'hôpital de Ngozi l'a reçue pour toute assistance. Les défenseurs des droits de l'enfant demandent aux décideurs de songer à ces victimes pour autoriser toute assistance.

communal de police. Les familles n'ont pas pu fournir leurs pièces d'identité. Les détenus ont été libérés après avoir payé une amende de 10 000 fbu, pour ceux dont les noms ne sont pas enregistrés dans les cahiers de ménage et 20 000 fbu pour ceux qui n'avaient pas des CNI, tandis que ceux qui ne pouvaient pas payer ont été enfermés dans des cellules surpeuplées jusqu'au lendemain. Cette vague d'arrestations est liée à une nouvelle mesure imposant à chaque ménage de tenir un cahier recensant ses occupants, vendu à 5 000 fbu par les chefs de colline. Les habitants dénoncent le coût élevé et l'absence de sensibilisation sur cette obligation. Des observateurs soupçonnent une manœuvre financière de l'administratrice communale, Marie Goreth Irankunda, à l'approche de la fin de son

mandat. Aucune déclaration officielle n'a été faite, ce qui alimente les inquiétudes de la population sur les véritables motivations de cette opération.

Deux cent dix personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 7 Mars 2025, des personnes n'ayant pas de cartes nationales d'identités ou les non enregistrés dans les cahiers des ménages ont été arrêtées dans la zone de Kabonga, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Au cours de cette opération, 210 hommes ont été arrêtés par la police du com-

missariat de Nyanza-Lac, de Makamba et Mabanda puis conduits au commissariat communal. D'habitude, les forces de sécurité se lèvent très tôt le matin vers 3 heures et se positionnent devant les maisons encerclées par les militaires comme cela a été observé en date du 3 mars 2025 sur la colline de Bukeye, zone Nyanza-Lac où environ 315 personnes ont été arrêtées. Selon des témoins oculaires, les 210 arrêtés à Kabonga ont été infligés d'une amende de 10 000 fbu moyennant des quittances alors qu'aucune pièce n'a été donnée à Bukeye.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Inégalité dans la répartition des engrais agricoles en province de Makamba

Les agriculteurs de Makamba signalent que des cultivateurs doivent patienter plusieurs jours devant les centres de distribution sous une surveillance rigoureuse des responsables administratifs et des services de renseignement. Certains paysans auraient même été menacés ou empêchés de s'exprimer lorsqu'ils réclamaient leurs engrais déjà payés.

De plus, les injustices dans la distribution des fertilisants sont nombreuses. Des agriculteurs dénoncent des cas de favoritisme où certains membres du parti CNDD-FDD reçoivent rapidement de grandes quantités d'engrais, tandis que d'autres, pourtant en règle, repartent les mains vides. Il est également rapporté que certains distributeurs exigent des frais supplémentaires pour le transport des engrais jusqu'aux villages, un coût imprévu qui alourdit encore les dépenses des agriculteurs.

Parallèlement, des accusations de détournement émergent : une partie des engrais destinés aux paysans burundais serait revendue clandestinement en Tanzanie à des prix exorbitants par des commerçants qui reçoivent plusieurs tonnes de fertilisants. Ces pratiques aggravent la pénurie locale et mettent en péril les rendements agricoles. Certains affirment qu'ils n'ont pas encore reçu d'engrais pour la saison culturale précédente. Face à cette situation, les agriculteurs de Makamba demandent une intervention des autorités pour garantir une distribution équitable et mettre fin aux abus.

Pénurie d'intrants agricoles : les agriculteurs de la province de Bururi redoutent une mauvaise récolte

Des grognes des agriculteurs se font entendre chez ceux qui ne sont pas encore servis. Ils indiquent qu'ils avaient l'habitude de clôturer le semi pendant la première semaine du mois de mars et disent qu'ils sont déjà en retard alors qu'ils avaient payé la totalité des fertilisants. D'autres disent qu'ils ont reçu la moitié de la quantité commandée et payée. Selon Gloriose Niyubahwe, directrice du bureau provincial de l'environnement, agriculture et élevage dans cette province, elle se garde de commentaires à propos de la cause de ce retard même si elle confirme la livraison à compte-goutte de ces fertilisants de l'entreprise FOMI. Elle ajoute qu'aucun kilogramme d'urée n'est déjà distribué. En date du 7 mars 2025, seules 52% des fertilisants de FOMI appelés « Imbura » et les mêmes quantités pour la Dolomie ont été déjà distribués aux agriculteurs de la province Bururi pour ce semi de la saison culturale B. En plus des précipitations qui sont très rares dans la province Bururi, les agriculteurs font face à la carence des fertilisants. Il n'y a pas de FOMI « Bagara », de FOMI « Imbura » et de l'Urée. Les habitants des communes Mugamba, Matana, Songa et Bururi de la province Bururi s'inquiètent. Ces derniers regrettent que même le peu d'engrais disponible soient mal distribués. Seuls les proches des distributeurs ou ceux qui leur donnent des pots-de-vin peuvent être servis. Les autres sont condamnés à conserver leurs reçus pour attendre une distribution ultérieure.

Les autorités administratives dans ces communes sont au courant de la situation mais ne peuvent rien. Elles attendent que la FOMI approvisionne les stocks provinciaux pour que ces fertilisants soient acheminés dans les communes mais rien n'est fait selon certaines sources administratives. S'ils amènent ces engrais, ils amènent une quantité insuffisante par rapport à la demande. Ces responsables administratifs demandent à la FOMI de disponibiliser ces intrants agricoles pour ne pas rater la saison culturale B. Dans cette province, plusieurs habitants ont raté la saison culturale A à cause de cette carence de fertilisants.

Manque d'engrais chimique dans les entrepôts de la FOMI en province Ruyigi

Selon des informations reçues par la Ligue Iteka le 8 mars 2025, la province de Ruyigi est confrontée à une pénurie d'engrais chimique dans les entrepôts

de la FOMI, ce qui préoccupe vivement la population locale. La région traverse actuellement une période de sécheresse prolongée, sans aucune pluie significative, ce qui accentue les inquiétudes. Cette situation alarmante laisse craindre une famine imminente d'ampleur sans précédent dans les prochains jours.

La flambée des prix continue à s'observer dans presque tous les marchés de la province Ruyigi

Selon des informations reçues par la Ligue Iteka le 8 mars 2025, la province de Ruyigi connaît une flambée des prix dans la plupart de ses marchés. À titre d'exemple, au marché de la ville de Ruyigi, le prix du riz a atteint 7 000 francs burundais (fbu) le kilogramme, soit une augmentation de 10% en moins d'une semaine, passant de 6 000 fbu à 7 000 fbu.

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROIT DE L'ENFANT

Un enfant battu en commune Giharo, province Rutana

Le 8 mars 2025, sur la colline Kabingo, en province de Rutana, une femme nommée Nishimwe a battu son beau-fils, Vyongavyonga, âgé de 9 ans, en utilisant un outil appelé " Umudahara"/ « Spatule en bois » pour lui frapper les joues.

L'incident a eu lieu après que l'enfant ait partagé des arachides avec son frère. La marâtre, Nishimwe, les a surpris et a réagi avec violence. L'enfant a subi des blessures et a failli perdre des dents à cause des coups. Le père, Steven, n'a pas réagi à l'agression.

Les enfants ont porté plainte auprès de l'OPJ Savin, et la marâtre et le père ont été détenus. Les victimes ont été placées chez le beau-frère de Steven en attendant une solution pour leur situation familiale.

IV.2. DROIT DE LA FEMME

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 08 mars 2025, vers 19 heures, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, Claudine Ndayiziga, âgée de 37 ans, agent bancaire à la BBCI agence Kayanza, a été battue par deux de ses voisines, Claudette Irambona et Marie Tuyikeze,

Un nouveau-né tué en commune Muruta province Kayanza

Une information reçue par la Ligue Iteka le 9 mars 2025 indique qu'en date du 22 février 2025, sur la colline Mutana, commune Muruta, province Kayanza, Francine Ahishakiye, âgée de 23 ans et enceinte, a accouché seule à la maison, puis a tué le nouveau-né et l'a enterré dans sa chambre. D'après les voisins, après avoir remarqué que Francine n'était plus enceinte, ils l'ont interpellée et lui ont demandé où se trouvait le bébé. Elle a alors avoué de l'avoir enterré dans sa chambre après son accouchement. Selon ces mêmes voisins, Léandre Bizozza, chef de la colline Muruta, a alerté la police de Muruta, et l'auteur a été arrêtée puis emprisonnée au cachot de la colline Muruta.

des commerçantes ambulantes de bananes mûres. Selon la victime, elle a passé la soirée en train de partager un verre avec son mari à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme. Rentrée à son domicile laissant derrière elle son mari elle a été battue par ses voisines, l'accusant que sa travailleuse domestique leur a demandé de balayer les épiluchures de maïs qu'elles avaient

jeté devant le portail de leur maison d'habitation. La victime a été frappée au niveau du visage et a été tirée par ses cheveux tressés. Adelin, chef collinaire a obligé la victime de faire soigner une des agresseurs du nom de Claudette qui a joué le mort pour détourner les enquêtes et l'a fait soigner au centre de santé Kayanza à 22 heures et a même payé la facture des soins. Selon des sources voisines de la victime, les auteures du forfait se vantaient qu'elles sont membres du parti au pouvoir et que la victime et son mari seraient des "ibipinga" car ils ne se présentent pas dans la réunion matinale tenue chaque jeudi qu'on appelle communément "inama nshingiro". La famille agressée a peur des moments électoraux qui approchent qui pourraient être durs pour elle.

V. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce fermement la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Face à cette situation alarmante, la Ligue Iteka lance un appel urgent aux autorités burundaises.

◆ Appel à la police :

- ⇒ Respecter strictement les procédures légales lors de l'arrestation de suspects ;
- ⇒ Renforcer la vigilance pour prévenir les violations des droits humains, notamment les assassinats.

◆ Appel au ministère de la Justice :

- ⇒ Mettre en place des mécanismes transparents et indépendants de supervision judiciaire pour enquêter et juger les violations des droits humains ;
- ⇒ Assurer une véritable impartialité dans les enquêtes sur les violations des droits humains.

◆ Appel au Gouvernement et la présidence de la république :

- ⇒ D'arrêter de s'immiscer dans le conflit extérieur en RDC.